



Fiche d'information sur les mesures de contrôle



Une mesure de contrôle est un moyen d'empêcher ou de limiter la liberté de mouvement d'un usager. L'utilisation d'une mesure de contrôle doit être exceptionnelle, et prise en dernier recours.

Le choix de la mesure dépend de chaque situation, et est pris lorsque toutes les autres options, que ce soit pour assurer la sécurité de l'utilisateur ou des autres, n'ont pas fonctionné.

Parmi les mesures de contrôle on trouve :

les contentions physiques, l'isolement dans une salle ou l'administration de substances chimiques.

Une contention physique c'est par exemple* :

- Une ceinture que l'on installe à la taille de l'utilisateur et qui est attachée au lit ou au fauteuil;
- Les barrières du lit ou de la civière qui sont toutes montées;
- Des mitaines que l'on installe aux mains de l'utilisateur pour l'empêcher de se blesser ou de blesser une autre personne.

*La liste des contentions physiques autorisées à être utilisées est disponible.

Réf. : PO- 10-003 Politique sur l'application exceptionnelle, judiciaire et sécuritaire des mesures de contrôle : contentions, isolement et substances chimiques.

Qu'est-ce que l'isolement de contrôle ?

C'est un local adapté que l'on peut verrouiller de l'extérieur pour empêcher l'utilisateur de se déplacer librement.

La substance chimique comme mesure de contrôle

La substance chimique est un médicament que l'on donne à l'utilisateur pour l'aider à s'apaiser. Cela se fait en combinant d'autres interventions pour assurer la sécurité de l'utilisateur.

**POUR
UN MONDE
EN SAN+É**

ciusssnordmtl.ca

Exemple d'une situation

« Ma mère est déjà tombée, je ne veux pas qu'elle retombe. Je veux qu'elle soit attachée dans son lit ou au fauteuil avec une ceinture. »

Pour prévenir les chutes, plusieurs autres actions peuvent et doivent être mises en place. Ainsi, la mesure de contrôle « ceinture » ne doit être prise qu'en dernier recours et lorsque le danger est présent.

La décision d'appliquer une mesure de contrôle est prise à la suite de l'évaluation d'un ou de plusieurs professionnels de la santé selon l'urgence. **L'utilisation d'une mesure de contrôle ne peut pas être exigée par un proche.**

Comment pouvez-vous nous aider à réduire son utilisation ?

Vous serez invité à participer à la recherche et à l'essai de solutions visant à éviter le recours à une mesure de contrôle auprès de l'utilisateur.

La collaboration de l'utilisateur et de ses proches est essentielle. Les professionnels de la santé poseront des questions pour mieux connaître l'utilisateur. Par exemple, ce qu'il aime ou n'aime pas, et l'impact de l'épisode de soin sur sa vie. Ils essaieront de comprendre ce qui déclenche les comportements de dangerosité pour identifier des actions préventives.



Quels moyens sont pris avant d'utiliser une mesure de contrôle ?

Les professionnels de la santé analysent les situations de risques pour l'utilisateur afin d'identifier le meilleur moyen d'assurer son bien-être et sa sécurité.

Plusieurs moyens peuvent être mis en place pour diminuer les risques de danger pour l'utilisateur.

Voici quelques exemples :

- Adapter les lieux : diminuer la luminosité, diminuer le bruit, faire jouer de la musique apaisante ou placer l'utilisateur dans une chambre individuelle;
- Assurer le bien-être en favorisant le confort dans le lit, en soulageant la douleur et en apaisant l'anxiété;
- Faire des activités distrayantes : dessins, jeux de cartes;
- Encourager les déplacements à l'aide d'une marchette, canne, fauteuil roulant ou être accompagné par un membre de l'équipe.

Quels sont les risques et conséquences possibles lorsqu'on utilise une mesure de contrôle ?

En voici quelques-uns :

- Perte de la force musculaire qui permet à une personne de marcher, de bien respirer, de garder l'équilibre;
- Problèmes d'incontinence ou de constipation;
- Augmentation du risque d'apparition de plaies;
- Augmentation de l'agitation et/ou de l'agressivité;
- Augmentation des risques de détresse psychologique tels : anxiété, dépression, perte de l'estime de soi.

Appliquer une mesure de contrôle n'est pas sans risque. Si l'utilisateur se débat ou que la mesure de contrôle n'est pas bien installée, il pourrait être blessé.

Consentement

L'utilisation des mesures de contrôle est encadrée par la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux*. Le consentement de l'utilisateur ou de son proche est nécessaire pour utiliser une mesure de contrôle, sauf lorsqu'il s'agit d'une situation de danger grave qui arrive rapidement (situation urgente et immédiate). Lors de cette circonstance exceptionnelle, le consentement peut être demandé après l'application de la mesure de contrôle.

À tout moment, l'utilisateur apte ou son proche, lorsque l'utilisateur n'est pas apte, peut retirer le consentement lié à l'utilisation d'une mesure de contrôle.

Votre équipe clinique est là pour vous

N'hésitez pas à poser des questions et à discuter avec les professionnels de la santé impliqués dans l'épisode de santé de l'utilisateur : infirmière, médecin, travailleuse sociale, physiothérapeute, ergothérapeute, etc.

Références :

- Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux c.G-1.021, article 393.
- Cadre de référence pour l'élaboration des protocoles d'application des mesures de contrôle – Contention, isolement et substance chimique (version révisée, mars 2015)
- Politique sur l'application exceptionnelle, judiciaire et sécuritaire des mesures de contrôle. CIUSSS NIM PO-10-003

Remerciement :

Avec l'autorisation de la DSIA, CIUSS Saguenay-Lac-Saint-Jean